



Paris, le 9 juin 2016

## **COMMUNIQUE**

*Le Groupe CANAL prend acte de la décision de l'Autorité de la Concurrence de ne pas autoriser la distribution exclusive des chaînes beIN Sports au sein des offres du Groupe CANAL.*

*Le Groupe devra donc travailler sur d'autres solutions pour faire cesser les pertes des chaînes françaises CANAL+.*

### **Direction de la Communication**

Laurence Gallot 01 71 35 02 22

Antoine Banet-Rivet 01 71 35 00 26